



BAREME DES HONORAIRES TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Selon les dispositions du mandat, les honoraires de l'agence sont soit à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

Les prix des biens à vendre affichés en vitrine tiennent compte de cette rémunération.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES :

Immeuble à usage d'habitation, locaux commerciaux, professionnels, investissement locatif, terrain à bâtir.

Jusqu'à	60 000 EUROS : 9%
De	60 000 à 130 000 EUROS : 8%
De	140 000 à 300 000 EUROS : 7%
De	300 000 à 600 000 EUROS : 6%
De	600 000 à 1 000 000 EUROS : 5%
	Au-delà de 1 000 000 EUROS : 4%

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

ESTIMATIONS DE BIENS IMMOBILIERS :

Gratuite si un mandat est donné à l'agence.

Forfait de 150 euros TTC si délivrance d'une attestation sans mandat de vente.

Expertise Immobilière 250 euros TTC sans mandat de vente.

HONORAIRES DE LOCATION :

10% des loyers annuel hors charges (1/2 à charge du propriétaire et 1/2 à charge locataire).